



Approche de la région du Pacifique  
concernant la gestion collaborative :  
Participation des Autochtones à la  
gestion des pêches

30 octobre 2014



## Aperçu

- But
- Contexte stratégique (besoins/attentes/progrès/abordabilité)
- Renseignements de base
  - Concepts clés du modèle d'échelle « à niveaux imbriqués » :
  - Rôle du Conseil des pêches des Premières Nations
  - Récents développements en matière de collaboration – Comité de coordination du saumon (CCS)
- Activités/fonctions essentielles sur le plan de l'efficacité et de l'abordabilité
- Nouveau modèle
- Possibilité d'amélioration de l'abordabilité
- Principaux défis et enjeux à discuter (en groupes)
- Recommandation



## But

- Passer en revue les récents travaux du Conseil des pêches des Premières Nations et d'autres initiatives concernant la gestion collaborative.
- En arriver à une compréhension commune des objectifs, éléments clés, défis et possibilités en lien avec la participation des Premières Nations aux processus du MPO en matière de planification et de gestion des pêches.
- Obtenir votre avis sur un modèle de participation abordable et efficace pour la région du Pacifique de Pêches et Océans Canada (MPO).



## Contexte stratégique

- En partie en réponse aux recommandations du rapport final de la Commission Cohen, le Ministère révisé son approche et élabore des directives concernant la participation des Autochtones à la gestion des pêches, pour s'assurer qu'elle respecte l'orientation de ses politiques et programmes et pour définir et confirmer les rôles du MPO et des Premières Nations.
- Les Premières Nations ont également reconnu la nécessité d'améliorer leur participation à la gestion des pêches. Les participants autochtones aux processus consultatifs du MPO ne se considèrent pas comme des représentants des Premières Nations, et ne peuvent donc pas défendre les intérêts des Premières Nations ni leur faire part des travaux du Comité chargé de la planification intégrée de la pêche (CPIP) (Notre place à table).
  - Certaines Premières Nations ont mentionné qu'elles estiment que les Comités de planification intégrée de la pêche ne constituent pas des processus appropriés pour discuter des droits ancestraux prévus à l'article 35.



## Contexte stratégique (suite)

- La majorité des consultations sont bilatérales, exigent beaucoup de travail de la part de tous les intervenants et ne conviennent pas bien aux enjeux qui touchent de nombreux intervenants.
- Les Premières Nations cherchent à jouer un rôle plus important dans le processus de prise de décisions et de gestion collaborative concernant tous les aspects de la gestion des pêches. Il y a toutefois plusieurs façons d'interpréter cette requête.
- Il est nécessaire de déterminer et de confirmer les rôles du MPO et des groupes autochtones dans le cadre de gestion des pêches.



## Contexte stratégique (suite)

- Comme le Ministère souhaite accroître son efficacité, sa manière d'affecter du personnel et des ressources aux consultations et à la gestion des pêches doit être plus stratégique.
- Les programmes du MPO visant les Autochtones (p. ex., Stratégie relative aux pêches autochtones (SRAPA), Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) et Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP)) ont contribué à renforcer la capacité des Premières Nations à participer à la gestion des pêches.
  - Le SRAPA et le PAGRAO soutiennent la participation des Premières Nations à la gestion des pêches, mais leurs budgets sont entièrement alloués.
  - L'IPCIP prendra fin le 31 mars 2016. Ce programme a constitué une importante source de financement à l'appui des processus de gestion collaborative des pêches.



## Concepts clés

La participation suit une approche progressive : les Premières Nations (niveau 1), puis les Premières Nations et le gouvernement (MPO) (niveau 2), et finalement les Premières Nations, le gouvernement et les autres parties intéressées (niveau 3).

- Il est reconnu qu'un solide niveau 1 constitue une bonne base et est essentiel au succès général.
- Des processus de communication robustes sont essentiels.
- Un « représentant autorisé » des Premières Nations ou une « organisation mandatée » pourrait assurer le rôle et la responsabilité d'agir au nom d'une Première Nation; pourrait constituer un mécanisme officiel de liaison avec les pouvoirs et les droits des Premières Nations; et pourrait renforcer les processus des niveaux 1 et 2. Il n'est cependant pas essentiel quant au regroupement des points de vue communs.
- Le processus du niveau 1 est complexe, et compte plus de 40 regroupements, une organisation à l'échelle de la province, 3 organisations politiques et plus de 198 bandes des Premières Nations.



## Concepts clés (suite)

- Il faut clarifier les rôles et les responsabilités à différentes échelles (Première Nation locale/regroupement local/regroupement sous-régional ou à l'échelle du bassin versant/regroupement provincial) :
- Différents types de discussions et de décisions sont appropriés : des fonctions plus précises en matière de pêche et de gestion sont assurées à des échelles plus locales, tandis que des discussions sur les enjeux stratégiques de plus grande portée sont tenues à l'échelle provinciale ou du bassin versant.
- De nombreuses structures sont déjà en place et fonctionnent efficacement dans le cadre des processus de planification et de gestion des pêches.
-





Fisheries and Oceans  
Canada

Pêches et Océans  
Canada

# Activités de gestion et échelles proposées par le Conseil des pêches des Premières Nations

Locale	Bassin versant/regroupement	Provinciale
Communications et échange d'information	Communications et échange d'information	Communications et échange d'information
Responsabilisation et pouvoirs		
	Planification et politiques	Planification et politiques
Surveillance et évaluation des stocks	Surveillance et évaluation des stocks	
Accès et allocation	Accès et allocation	
Conservation de l'habitat et intendance	Conservation de l'habitat et intendance	
	Science et recherche	Science et recherche
Avantages socio-économiques		
Surveillance, conformité et mise en application	Surveillance, conformité et mise en application	



## Possibilités pour les Premières Nations de participer à la gestion des pêches

- Échelle régionale
  - Comité de coordination du saumon (CCS) des Premières Nations : élaborer le processus visé par le mandat des niveaux 1 et 2 (priorité : Plan de gestion intégrée de la pêche (PGIP) au saumon et politique sur la pêche au saumon à des fins alimentaires, sociales et rituelles)
  - Caucus des Premières Nations sur la Commission du saumon du Pacifique (priorité : représentation des Premières Nations à la Commission du saumon du Pacifique)
- Fleuve Fraser seulement
  - Forum sur le fleuve Fraser (priorité : intrants d'intervenants non mandatés dans le PGIP au saumon)
  - Forum technique sur le bassin versant du fleuve Fraser (priorité : processus technique mixte sur le saumon)
  - Feuille de route (priorité : élaborer un processus autorisé de participation à la gestion du saumon du fleuve Fraser par le MPO)
- Premières Nations de la côte (priorité : PGIP aux mollusques et crustacés; planification marine)
- Initiative de planification stratégique concernant le saumon quinnat du sud de la C.-B.
- Secrétariat canadien de consultation scientifique (SCCS)
- Initiatives à l'échelle de la région ou du PAGRAO : Lower Fraser Fisheries Alliance, groupe de travail autochtone sur la recherche maritime, la côte ouest de l'île de Vancouver/conseil tribal Nuuchahnulth, Haida Gwaii, rivière Skeena, etc.
- Éléments pilotes de la Politique concernant le saumon sauvage (priorité : mise en œuvre de la stratégie 4)
- Comité consultatif sur la gestion de l'aquaculture (CCGA) de poissons marins
- Examen d'après-saison du comité technique de la côte Nord/de la rivière Skeena
- Tours de table sur diverses régions, sur divers groupes de gestion locale et sur les prélèvements (tour de table sur le saumon du fleuve Fraser; baie Barkley; baie Clayoquot)



## Développements collaboratifs récents

### Comité de coordination du saumon des Premières Nations – CCS (2012)

- Niveaux 1 et 2 – Organe de coordination avec 13 délégués des régions du Conseil des pêches des Premières Nations pour :
  - définir les enjeux/priorités des Premières Nations à l'échelle de la province;
  - partager/échanger l'information pour documenter la prise de décisions et les recommandations;
  - fournir un avis technique consolidé (volet 1) pour les PGIP;
  - participer à des discussions stratégiques plus générales.
- Il pourrait être nécessaire d'élaborer/utiliser le cadre de référence du niveau 1, et de préparer la portion « représentant autorisé » du cadre de référence du niveau 2 afin d'assurer l'efficacité des processus du niveau 3.



## Fonctions essentielles sur le plan de l'efficacité et de l'abordabilité

### Communications :

- Toutes les Premières Nations et tous les regroupements ont des rôles et des responsabilités quant au partage et à l'échange de renseignements.
- En ce qui concerne les regroupements, il est notamment question de sites Web, de serveurs de liste, d'événements (assemblées générales annuelles/ateliers/etc.), de bulletins, d'appels/de processus prévus, de rapports.
- Les systèmes de communication :
  - Permettent la distribution coordonnée de l'information et l'obtention de commentaires regroupés
  - Favorisent la compréhension des intérêts, des enjeux techniques, des points de vue/préoccupations communes
  - Soutiennent les processus de consultation
  - Permettent l'élaboration d'un avis acceptable sur les enjeux communs à grande échelle



## Fonctions essentielles sur le plan de l'efficacité et de l'abordabilité (suite)

### Activités d'établissement des priorités de gestion des pêches

- Formulation d'un avis sur les PGIP et coordination de l'élaboration des plans de pêche à l'échelle des collectivités des Premières Nations.
- Formulation de conseils sur l'élaboration de « plans de partage » en période de faible abondance.
- Gestion des données : gestion du système de stockage et de l'intégrité des données quant au format et à l'exactitude, partage des données et accès aux données.
- Surveillance et déclaration précises des prises
- Évaluation des stocks; science et recherche
- Protection des pêches et mise en valeur des stocks de saumon
- Soutien et équipes techniques – recueillir des données à l'échelle locale; analyse, interprétation et élaboration de recommandations à l'échelle des regroupements.

### Planification marine et océanique



## Fonctions essentielles sur le plan de l'efficacité et de l'abordabilité (suite)

### Consultation et participation des utilisateurs non autochtones des ressources

#### Enjeux stratégiques :

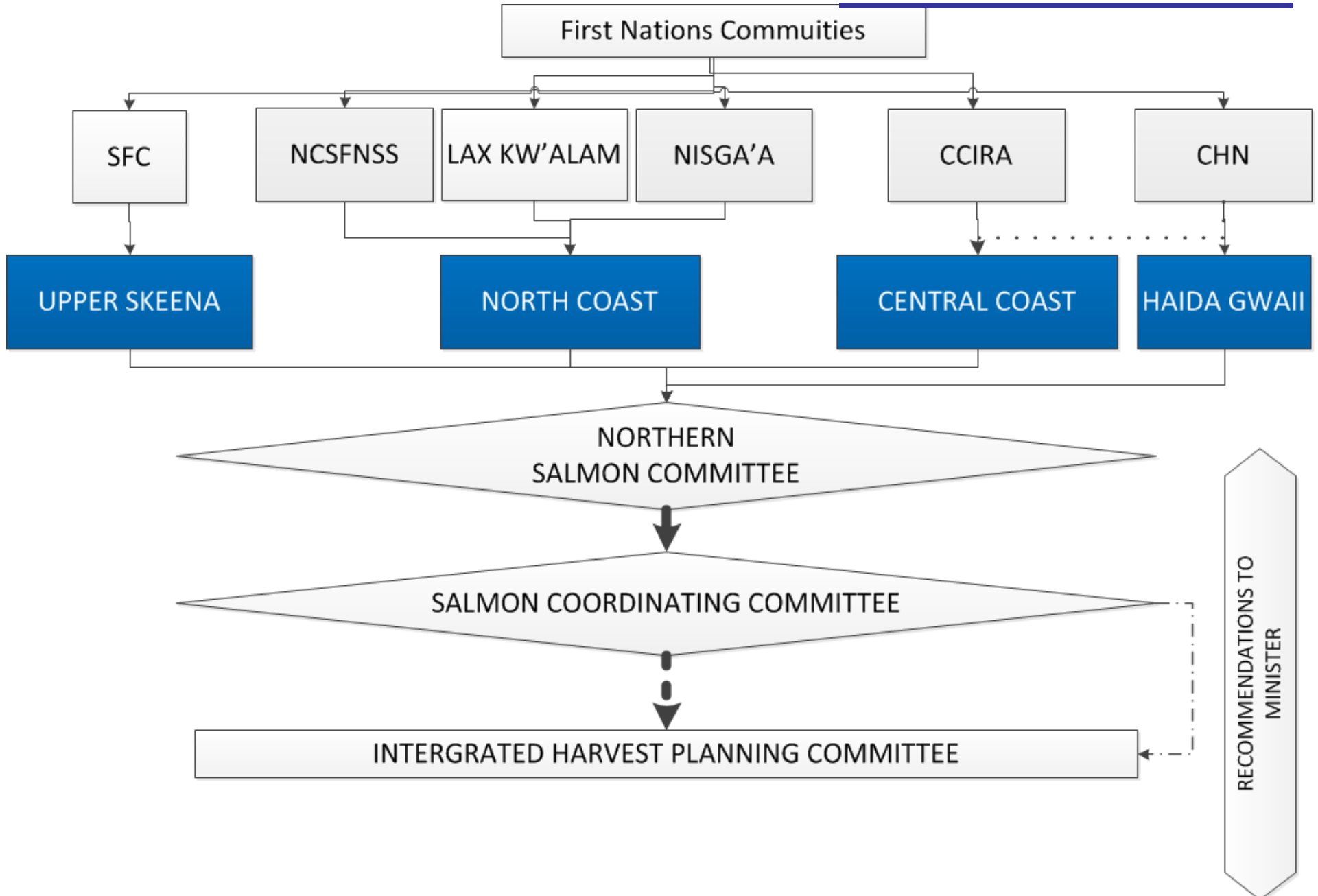
- partage/distribution de l'information, interprétation et analyse pour mieux comprendre et définir les interventions/préoccupations courantes

#### Exigences en matière de capacité pour un niveau 1 efficace (selon la description du Conseil des pêches des Premières Nations) :

- Personnel : connaissances écologiques traditionnelles; connaissances juridiques; planification, pêches, science et gestion; technologie de l'information; gestion de l'information.
- Compétences organisationnelles : administration; ressources humaines; leadership; facilitation; prise de décisions; finances.

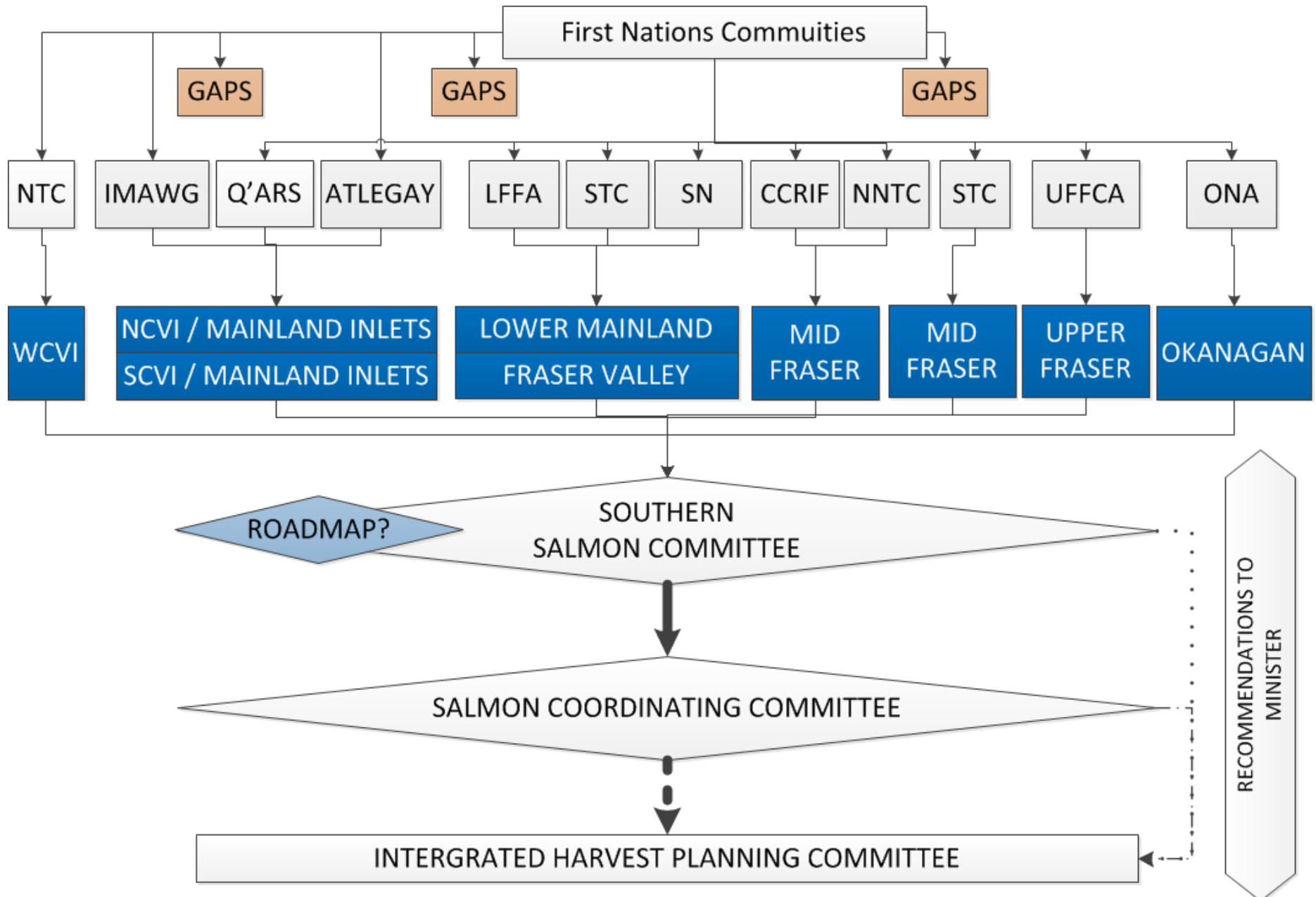


# Nouveau modèle





# Nouveau modèle







## Idées à considérer pour accroître l'abordabilité :

- Examiner les fonctions intégrées de communication
- Examiner les regroupements et uniformiser le soutien du PAGRAO parmi les 14 régions membres du Conseil des pêches des Premières Nations
- Accroître l'efficacité du soutien technique
- Autres suggestions?



## Questions/enjeux stratégiques à étudier

1. En fonction des ressources actuelles :
  - a) Quels changements, s'il y a lieu, recommanderiez-vous pour améliorer l'efficacité des processus de planification et de gestion des pêches du MPO?
  - b) Quels changements, s'il y a lieu, recommanderiez-vous pour améliorer le soutien aux Premières Nations en vue de leur participation aux processus de planification et de gestion des pêches du MPO?
2.
  - a) Quelles suggestions feriez-vous pour améliorer l'efficacité et l'efficacité des fonctions de communication actuelles (des Premières Nations ou du MPO)?
  - b) Quels outils et approches efficaces utilisez-vous actuellement pour communiquer et partager l'information?
3. Estimez-vous nécessaire d'assurer l'efficacité et l'efficacité du processus pour les niveaux 1 et 2 en vue de la participation aux processus de planification et de gestion des pêches du MPO?



## Questions/enjeux stratégiques à étudier (suite)

4. D'après le modèle proposé et selon vous, quelles échelles de participation sont essentielles à la participation des Premières Nations aux processus de planification et de participation relatives aux pêches du MPO?
5. Comment le MPO pourrait-il améliorer sa communication de renseignements techniques et scientifiques avec vous?
6. En fonction des ressources actuelles, comment pourriez-vous améliorer votre participation aux activités de recherche scientifique et d'analyse technique?